

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du 9 DECEMBRE 2021 à 18h00

Date de convocation : 2 décembre 2021

Délibération
N°C2021_285

Membres en exercice :	77
Votants :	67
Suffrages exprimés :	67
Pour :	67
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : HERAS Guillaume

PRESENTS : ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUSQUET Didier ; BRAINEZ Marie-Ange ; BREHON Bruno ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GUENFICI Ali ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; LETEISSIER Gérard, LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PENET Yves ; POCIELLO Jacques ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; LAPALU Christian ; MALQUIER Bertrand ; RIO Jean-Louis ;

EXCUSES : BASTIE Yves ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; KAISER Stéphanie ; LENOIR Alexia ; PINET Marie-Christine ; RIVEL Jean-Luc ; ROGER-MATEILLE Séverine

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (délibération C2021_241) ; ALDEBERT Didier (délibération C2021_272) ; ALVAREZ Jean-Michel (délibération C2021_272) ; BELART Xavier (délibération C2021_272) ; COUSIN Sylvie (délibération C2021_272) ; HERAS délibération C2021_272) ; HERNANDEZ Joël (délibérations C2021_243 et C2021_270) ; JULES Jean-Claude (délibération C2021_272) ; LAPALU Christian (délibérations C2021_270 et C2021_272) ; MALQUIER Bertrand (délibérations C2021_243, C2021_270 et C2021_272) ; PY Michel (délibérations C2021_243, C2021_270 et C2021_272) ; RIO Jean-Louis (délibération C2021_241)

EXCUSES AVEC PROCURATION : BOUISSET Cyrielle ; CALMON Julien ; CODORNIU Didier ; COURREGES Jean-Pierre ; FAURAN Jean-Paul ; MARTIN Henri ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; RAPINAT Evelyne ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; THIVENT Viviane ; VERGNES Magali ; VICO Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (de la délibération C2021_227 à C2021_240 et à partir de la délibération C2021_242) ; COUSIN Sylvie (de la délibération C2021_227 à C2021_271 et à partir de la délibération C2021_273) ; JULES Jean-Claude (de la délibération C2021_227 à C2021_271 et à partir de la délibération C2021_273) ; MALQUIER Bertrand (jusqu'à la délibération C2021_235) ; PY Michel (de la délibération C2021_227 à C2021_242, de la délibération C2021_244 à C2021_269, la délibération C2021_271 et à partir de la délibération C2021_273)

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Politique de la ville, Habitat, Logement

OBJET : POLITIQUE SOCIALE DE L'HABITAT – Programme d'intervention pour l'amélioration du parc privé – RENOV'HABITAT 2019-2022 – Renouvellement de la convention de partenariat entre le Grand Narbonne et FDI SACICAP dans le cadre du Programme d'Intérêt Général pour l'année 2022

N°C2021_285 (2)

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du Grand Narbonne, l'équipe de suivi-animation conseille et assiste les propriétaires dans leur projet de rénovation. Elle s'efforce également à rechercher des solutions financières pour le compte de ménages aux revenus modestes, ou très modestes, au-delà des subventions accordées par l'Anah ou Le Grand Narbonne. Certains propriétaires ont des difficultés à engager les travaux de réhabilitation de leur logement, faute de trouver une solution adaptée au financement de leur projet. Mais ces interventions sont parfois indispensables compte tenu des problématiques d'indignité et de précarité énergétique relevées.

Pour répondre à ces difficultés l'organisme FDI SASICAP a proposé au Grand Narbonne fin 2020 de mobiliser un dispositif de prêts individuels d'avance de subventions et de financement du reste à charge.

Les SACICAP, à travers leur statut coopératif et un modèle vertueux de financement issu de l'économie sociale et solidaire, consacrent une part significative des dividendes distribués par leurs filiales à des activités de construction en accession sociale et à des solutions de financements proposés à des propriétaires occupants modestes souvent exclus des circuits bancaires traditionnels. Leurs missions sociales s'inscrivent dans le cadre d'une convention nationale signée entre le réseau des 53 SACICAP en France, PROCIVIS UES-AP, et l'Etat pour la période 2018-2022.

L'objectif du partenariat entre FDI SASICAP et le Grand Narbonne est de favoriser la réalisation d'opérations de réhabilitation pour lesquelles les financements complémentaires indispensables au règlement de l'avance des subventions et/ou du reste à charge, sont difficiles voire impossibles à obtenir, compte tenu du caractère social des dossiers et des critères qui peuvent être pratiqués par les établissements financiers soumis à des règles d'attribution contraignantes.

Suite à une délibération en date du 17 décembre 2020, une convention de partenariat entre le Grand Narbonne et FDI SASICAP avait été signée pour l'année 2021 avec une enveloppe financière réservée de 50 000 € tous types de prêts confondus.

Le dispositif a bien fonctionné et répondu à ses objectifs puisque 55 600 € de prêts ont été accordés par FDI SASICAP sur l'année 2021. De nouveaux dossiers sont en cours de constitution.

Ainsi, il est proposé de reconduire la convention de partenariat avec FDI SASICAP pour l'année 2022 avec une enveloppe financière identique de 50 000 €.

La convention de partenariat proposée en annexe précise les modalités d'organisation et de suivi des prêts d'avance de subvention et de reste à charge entre FDI SASICAP et le Grand Narbonne. Les propriétaires occupants bénéficiaires d'une subvention de l'Anah et/ou du Grand Narbonne sur le territoire du PIG communautaire effectuant des travaux d'amélioration de la performance énergétique, de sortie d'insalubrité, d'adaptation à la mobilité, seront éligibles à ces prêts.

N°C2021_285 (3)

A compter du 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de 12 mois, FDI SACICAP s'engage à réserver au territoire du Grand Narbonne une « ligne de crédit » sur ses fonds propres pour un montant cumulé de 50 000€ de prêts.

Vu la délibération N°C2018_260 prise en Conseil Communautaire du 6 décembre 2018 et relative au programme d'intervention RENOV'HABITAT pour l'amélioration du parc privé,

Vu la délibération N°C2019_70 prise en Conseil Communautaire du 14 mars 2019 et relative à l'approbation de la convention d'opération du Programme d'Intérêt Général (PIG) du Grand Narbonne,

Vu la délibération N°C2020_317 prise en Conseil Communautaire du 17 décembre 2020, et relative à la signature d'une convention de partenariat entre le Grand Narbonne et FDI SASICAP dans le cadre du Programme d'Intérêt Général,

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver le projet de convention relative à la reconduction d'un dispositif de prêts individuels d'avance de subventions publiques et de financement du reste à charge tel que joint en annexe;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pièce jointe à la délibération :

Convention de partenariat entre FDI SACICAP et le Grand Narbonne relative à la mise en œuvre d'un dispositif de prêts individuels d'avance de subventions publiques et de financement du reste à charge pour l'année 2022.

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 20/12/2021
et de sa publication
le : 20/12/2021**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

